



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Le 27 juin 2024

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE D'URBANISME / SÉANCE D'INFORMATION
2. MISE EN GARDE
3. NOUVEAUTÉS RÉGLEMENTAIRES
 - 3.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 643-2024 CONCERNANT LA GESTION ET L'ENLÈVEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (ORDURES)
 - 3.2 AIR BNB – LOI 67
 - 3.3 RÈGLEMENT NUMÉRO 634-2023 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
4. RÔLE DE L'INSPECTEUR
5. DÉLAIS DE TRAITEMENT D'UNE REQUÊTE
6. PERMIS ET CERTIFICAT
 - 6.1 POURQUOI DEMANDER UN PERMIS OU UN CERTIFICAT ?
 - 6.2 RÈGLEMENT DE ZONAGE
 - 6.3 RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION
 - 6.4 RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT
 - 6.5 J'AI BESOIN D'UN PERMIS POUR QUEL TRAVAUX ?
 - 6.6 J'AI BESOIN D'UN CERTIFICAT POUR QUEL TRAVAUX ?

7. PRÉSENTATION DU FORMULAIRE DE PLAINTES
8. DÉROGATION MINEURE
9. QUI ADMINISTRE UNE MUNICIPALITÉ ?
 - 9.1 LE RÔLE DES ÉLUS
 - 9.2 LE RÔLE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER (DGGT)
 - 9.3 FONCTIONNEMENT D'UN CONSEIL MUNICIPAL
 - 9.4 LES COMITÉS
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE